

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Sodium hydroxyde, pastilles p.a.
N° Index	: 011-002-00-6
N° CE	: 215-185-5
N° CAS	: 1310-73-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119457892-27
Code du produit	: CL00.1404
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: NaOH
Synonymes	: B751 / caustique blanc / hydrate de sodium / hydrate de soude / hydroxyde de sodium / hydroxyde de sodium, solide / lessive alcaline / lessive de soude / lessive de soude caustique / sodium (hydroxyde de) / soude (=hydroxyde de sodium) / soude caustique, solide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Substance chimique de laboratoire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv
Industriezone "De Arend" 2
Zedelgem - Belgium
T +32 50 288320
info@chem-lab.be - www.chem-lab.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A	H314
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	
Limites de concentration spécifiques:	
(0,5 =<C < 2)	Skin Irrit. 2, H315
(0,5 =<C < 2)	Eye Irrit. 2, H319
(2 =<C < 5)	Skin Corr. 1B, H314
(C >= 5)	Skin Corr. 1A, H314

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP) : P309+P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium hydroxide, pellets a.r.	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	100	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Sodium hydroxide, pellets a.r.	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Essuyer le produit de la peau à sec. Enlever les vêtements avant le rinçage. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne pas donner du charbon médicinal. Ne pas administrer d'antidote chimique. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Porter l'emballage/la vomissure au médecin/hopital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : LORS DU TRAITEMENT: Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Difficultés respiratoires. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Risque d'oedèmes des voies aériennes supérieures. Spasme/oedème du larynx possible. Risque d'oedème pulmonaire.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Formation de cloques. Brûlures par acide/corrosion de la peau. Cicatrisation difficile.

Symptômes/effets après contact oculaire : Corrosion du tissu oculaire. Lésions oculaires permanentes.

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Symptômes/effets après ingestion	: Gorge sèche/mal de gorge. Nausées. Douleurs abdominales. Vomissements sanglants. Difficultés d'avaler. Perforation de l'oesophage possible. Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Hémorragie du tractus gastro-intestinal. Choc.
Symptômes chroniques	: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Peau sèche. Eruption/dermatite. Risque d'inflammation des voies aériennes. Douleurs gastrointestinales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DANGER D'INCENDIE DIRECT: Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

Danger d'explosion : DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Éviter contact du produit avec eaux d'extinction. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

Protection en cas d'incendie : Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Attention! Le produit peut rendre les sols glissants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants. Écran facial. Combinaison résistant à la corrosion. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Contact avec l'humidité/eau: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Contact avec l'humidité/eau: combinaison antigaz.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Employer des appareils résistant à la corrosion. Tenir les récipients fermés. Empêcher l'eau de pénétrer dans les réservoirs ou les fûts. Nettoyer les vêtements contaminés. Contact avec humidité/eau: rester du côté d'où vient le vent. Au contact avec l'humidité/eau: envisager l'évacuation. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières : Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le solide répandu. Réaction dangereuse: mesurer le mélange gaz-air explosif. Réaction: diluer gaz/vapeur inflammable avec rideau d'eau.

Procédés de nettoyage : Ne recueillir le produit répandu qu'à l'état sec. Recouvrir produit devenu humide avec chaux pulvérisée ou sable sec/terre sèche/vermiculite sec. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Dans des conditions contrôlées: neutraliser les restes avec solution acide diluée. La neutralisation du produit peut causer une réaction violente. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le dégagement de poussières. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Empêcher toute contamination du produit. Employer des appareils résistant à la corrosion. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éviter le contact du produit avec l'eau. Tenir l'emballage bien fermé.

Mesures d'hygiène : Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles : Peut être corrosif pour les métaux.
Température de stockage : 20 °C
Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.
Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: matières combustibles. agents d'oxydation. acides (forts). métaux. matières organiques. eau/humidité.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Conserver à température ambiante. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : EXIGENCES SPECIALES : hermétique. étanche. résistant à la corrosion. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable. nickel. polyéthylène. papier. MATERIAU A EVITER: plomb. aluminium. cuivre. étain. zinc. bronze. textile.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	2 mg/m ³ (La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage)
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m ³)	2 mg/m ³

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation 1 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation 1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel. néoprène. caoutchouc nitrile. OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. polyéthylène. PVA. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: fibres naturelles

Protection des mains:

Gants

Protection oculaire:

Ecran facial. Si dégagement de poussières: lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Vêtements résistant à la corrosion. Dégagement de poussières: protection de la tête/du cou

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3. Dégagement massif de poussières: appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Matière solide cristalline. Poudre cristalline. Boulettes. Blocs. Aiguilles. Écailles. Flocons.
Masse moléculaire	: 40 g/mol
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 14 (5 %)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 323 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 1388 °C (1013.25 hPa)
Point d'éclair	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Sans objet
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 0,1 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2,13 (20 °C)
Masse volumique	: 2130 kg/m ³
Solubilité	: Exothermiquement soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le méthanol. Soluble dans le glycérol. Eau: 100 g/100ml (25 °C) Ethanol: soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 0,53 mm ² /s (25 °C, 1 mol/l)
Viscosité, dynamique	: 0,997 mPa.s (25 °C, Données d'essai, 0.5 mol/l)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Energie minimale d'ignition	: Sans objet
Concentration de saturation	: 671 g/m ³
Teneur en COV	: Sans objet (inorganique)
Autres propriétés	: Translucide. Hygroscopique. Réaction alcaline.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Absorbe le CO₂ atmosphérique. Réaction violente à explosive avec (certains) acides. Réagit violemment avec de nombreux composés: dégagement de chaleur et risque d'incendie/explosion accru. Réaction exothermique violente avec l'eau (humidité): libération de brouillards corrosifs. Réaction exothermique en présence d'eau (humidité) avec les matières combustibles: risque d'inflammation spontanée.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Instable à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: 14 (5 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 14 (5 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Viscosité, cinématique	0,53 mm ² /s (25 °C, 1 mol/l)
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Provoque des brûlures de la peau. Provoque de graves lésions des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Nocif pour les crustacés. Nocif pour les poissons. Pollue les eaux souterraines. Changement de pH.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

CL50 poisson 1	45,4 mg/l (Autres, 96 h, Salmo gairdneri, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Solution >=50%)
CE50 Daphnie 1	40,4 mg/l (Autres, 48 h, Ceriodaphnia sp., Valeur expérimentale, Concentration nominale)

12.2. Persistance et dégradabilité

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet (inorganique)
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Recycler/réutiliser. Diluer. Neutraliser.

Indications complémentaires

: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
06 02 04* - hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1823	1823	1823	1823	1823
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Hydroxyde de sodium solide	Sodium hydroxide, solid	Sodium hydroxide, solid	Hydroxyde de sodium solide	Hydroxyde de sodium solide
Description document de transport				
UN 1823 Hydroxyde de sodium solide, 8, II, (E)	UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II	UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II	UN 1823 Hydroxyde de sodium solide, 8, II	UN 1823 Hydroxyde de sodium solide, 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions
Code de classification (ADR) : C6
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E
Code EAC : 2W

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C6

Transport admis (ADN) : T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions

Code de classification (RID) : C6

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. n'est pas sur la liste Candidate REACH

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : Sans objet (inorganique)

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WKG) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 142)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

TA Luft (directive technique de protection de l'air) : 5.2.1 Poussières totales, fines comprises

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit